



Adduction et consommation eau non facturée.

Par Gilpau

Bonjour,

Il y a 16 ans j'ai souscrit un abonnement a un service des eaux pour l'alimentation de ma résidence principale,j'ai un contrat à mon nom, or depuis ce temps je n'ai jamais reçu de facture d'eau,et j'avoue ne l'avoir jamais réclamée.

Que peut m'exiger aujourd'hui ce fournisseur d'eau dont la gestion de mon dossier me paraît discutable ?

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est très étonnant. Mais la prescription étant de 2 ans, vous n'avez que les 2 dernières années à payer.

Toutefois la situation est probablement plus complexe si vous n'avez eu aucune nouvelle du fournisseur depuis 16 ans

...

Avez-vous bien vérifié que c'est le bon fournisseur pour votre commune ?

Par AGeorges

Bonsoir Gilp'eau (!)

Question : Votre résidence est-elle juste une maison isolée ?

Sujet : Compteur

Vous avez un compteur. Semble-t-il en bon état de fonctionnement ? Pouvez-vous le regarder à deux moments différents pour voir s'il tourne ?

Sujet : L'eau en France

A la différence de l'électricité, il n'y a pas de concurrence sur l'eau. Des concessions sont accordées à des grosses sociétés, usuellement pour des périodes assez longues.

Comme les concessions sont le plus souvent géographiques, il y a des chances que vos voisins soient traités par le même concessionnaire que vous. Comme un changement, s'il est rare, reste possible, pouvez-vous vérifier si le concessionnaire précisé sur le contrat vieux de 16 ans est bien toujours le même qui gère votre coin ?